



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 mai 2025
N° 21

OBJET : Approbation du compte de gestion M57. (Budget annexe Penisola)

Date de la convocation :
19/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vendredi 25 avril 2025, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire, en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire de COGGIA.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALI Louis, Monsieur FENECH Carmel

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 09

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame AIUTI Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard.

Nombre de votants : 12

Quorum : 08

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Monsieur ALZAPIEDI donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie,

Secrétaire de séance :

Madame BIFERALI
Martine

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer,

Monsieur AMPART Jean Claude 1^{ème} Adjoint, président de séance , donne lecture du document tel que dressé pour l'exercice 2024.

Budget Annexe Penisola : Résultat d'exercice :

- Fonctionnement : -537 119,66€
- Investissement : 56 975,37 €
- Total : - 480 144,29€

Résultat de clôture :

- Fonctionnement : 141 021,36€
- Investissement :
- Total : 141 021,36€

Sur l'exposé de Monsieur AMPART Jean Claude 1^{ème} Adjoint par 7 voix POUR et 5 CONTRE (PASSALACQUA Jean-Louis, FENECH Carmel, LIBONATI Julie, ALFONSI Noëlle, ALZAPIEDI Antoine) de ces membres présents ou représentés.

VU le Code Général des Collectivités,

VU les Budgets Primitifs de l'exercice 2024 et de l'ensemble des délibérations modificatives qui s'y rattachent,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice clos dans ces différentes sections budgétaires,

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion M57, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250523-040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation